PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2024 - A 18 H 30

Le 26 septembre 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Nathalie DUMONT

Absents excusés : Odile BOINET, Richard VACOSSAINT, Romain HÉMART, Hélène LARBI, Madgid BORDJI.

Absent : /

Pouvoirs : Odile BOINET donne pouvoir à Annie BERQUER, Romain HEMART donne pouvoir Jean-Charles VITAUX.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024 est soumis au vote de l'assemblée.

Madame BERQUER fait une remarque qui n'a pas été portée au compte rendu ; à savoir que le contrat d'accroissement temporaire créé pour le service technique était bien dédié essentiellement aux travaux de peinture. Monsieur le Maire répond qu'avec l'été doux et pluvieux, les espaces verts ont occasionné un surcroît de travail. Malgré l'échelonnement des départs en congés du personnel, il a été nécessaire de recourir aux services de ce contrat.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. **Réfection des parkings route d'Embreville : Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale (fonds d'appui aux communes 2022-2024).**
2. **Informations et questions diverses.**

****

1. **Réfection des parkings route d'Embreville : Demande de subvention au conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale (fonds d'appui aux communes 2022-2024)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet relatif à la réfection des enrobés dans son intégralité sur le parking de la Rue d'Embreville, suite aux travaux de remplacement du réseau d'eau potable par le SIEA Caux Nord Est. La Commune de Beauchamps prendra donc à sa charge les 716 m² d'enrobés restants,

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre du fonds d'appui aux communes 2022-2024 - rubrique « Aménagement des espaces publics » à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 8 935.68 € arrondi à 8 935 €,

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	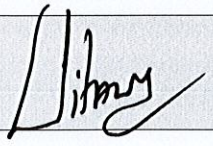	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	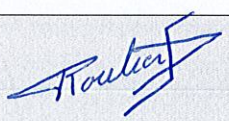

- D'arrêter le plan de financement suivant :

  - **Subvention du Conseil Départemental 80** : 8 935.00 €
    (40 % de 22 339.20 € HT)

  - **Part revenant au maître d'ouvrage (TTC)** : 17 872.04 €
    (60 % de 22 339.20 € HT + la TVA 4 467.84 €)

- De demander une autorisation de commencement anticipé à réception du dossier déclaré complet,

- D'inscrire les crédits au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-026.

2. Informations et questions diverses

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Avoir reçu les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SIEA Caux Nord-Est et les avoir adressés par mail aux membres du Conseil Municipal ce jour. A la demande de Monsieur MAILLARD, Madame VIOLET déléguée de ce syndicat fait un bref compte rendu.
  Monsieur le Maire ajoute que le SIEA réalise de nombreux travaux. Sur la Commune de Beauchamps, il a refait récemment la rue à l'Eau, la rue d'Incheville et la rue d'Embreville. Est également prévue, lors du 1er semestre 2025, la réfection du réseau d'eau potable rue de Mantes et rue de l'Eglise.
  Au niveau du Pont Rouge, le SIEA est toujours en attente d'une pièce pour finaliser les travaux. Le marquage horizontal de la rue d'Incheville et la zone « ocre » seront réfectionnés par le mandataire du SIEA Caux Nord-Est.

- Des prises vont être rajoutées dans le bureau de la Directrice, dans la salle de classe de la maternelle à l'école du Parc ainsi que dans le couloir de l'école des Hortensias.

- Avoir relancé l'inspection et les élus afin d'avancer sur le projet de regroupement pédagogique avec les écoles de Bouvaincourt sur Bresle et d'Incheville.
  Dans un 1er temps, il propose une rencontre entre élus et inspecteurs de l'éducation nationale d'ici le 15 octobre 2024 et dans un 2nd temps, une rencontre entre les élus, les équipes pédagogiques et les inspecteurs, d'ici le 15 novembre 2024.
  Actuellement, 62 élèves sont inscrits à l'école de Beauchamps. Monsieur le Maire rappelle que 15 élèves partiront au collège en septembre prochain, contre très peu d'entrées en maternelle. La cantine est particulièrement bondée cette année.

- **Questions diverses :**

Monsieur MAILLARD :

- Signale que la balayeuse n'est pas passée au Lieu Dieu,
- Demande s'il serait possible de réfléchir à la mise en place d'une bande enherbée de 50 cm allant du pont du piège vers Gousseauville car les chevaux glissent sur l'enrobé. Monsieur ROUTIER informe qu'à cet endroit, existe un souci difficile à régler concernant l'évacuation de l'eau.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	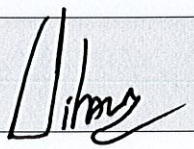	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	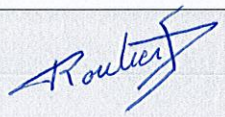

Madame DUMONT demande de sensibiliser les habitants du 78 Grande Rue pour le nettoyage de leur trottoir margé de déjections de pigeons.

Monsieur BLONDIN signale que le minibus de la CCVS arrive en même temps que le bus scolaire à 17 h 25. Ceux-ci se gênent et créent un souci de stationnement.

Madame VIOLET signale que le personnel de l'entreprise de menuiserie située Route de Bouvaincourt stationne ses véhicules de part et d'autre de la chaussée. Il conviendrait de leur demander de stationner sur un même côté afin de permettre aux mamans avec des poussettes de circuler sur le trottoir et non sur la route.

Madame BERQUER :

- signale le décalage régulier des horloges astronomiques à cette période de l'année. L'éclairage public s'éteint trop tôt. Les collégiens et lycéens se retrouvent dans le noir pour prendre leur bus le matin.
  Réponse : Monsieur le Maire l'a déjà constaté et à fait un signalement auprès de Territoire d'énergie Somme (FDE80),
- préconise la mise à disposition des bacs à poubelle de la salle polyvalente pour les associations et les locataires de la salle. Monsieur le Maire répond que si le tri est mal fait, les sacs ne seront pas ramassés et précise qu'il est hors de question que le personnel trie les poubelles des locataires privés et associatifs. Madame BERQUER ajoute qu'il faut conserver le chèque de caution de la salle et le redonner que lorsque les poubelles auront été ramassées.
  Madame BARBÉ prend la parole et rappelle que lors d'une cérémonie, le tri n'avait pas été fait. Elle a participé au retriage des poubelles et a constaté que même le verre était présent dans les sacs jaunes,
- propose l'arrêt de la distribution de papiers dans les boîtes aux lettres pour le balayage des caniveaux puisque certains habitants ne respectent pas la consigne de retirer leurs véhicules. Elle ajoute que l'affichage en Mairie suffit et qu'il faut adresser un courrier aux personnes qui n'ont pas retiré leurs véhicules,
- Demande à ce que les peintures soient refaites dans les vestiaires pendant les prochaines vacances scolaires.

Monsieur ROUTIER :

- Rappelle et invite les élus à se rendre à la porte ouverte de la bibliothèque samedi 28 septembre 2024 de 10 h à 12 h pour l'opération « Biblis en folie »,
- Remercie au nom du club de basket le personnel communal qui a refixé les matelas de protection situés au fond de la salle.

La séance est levée à 19 h 04.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX	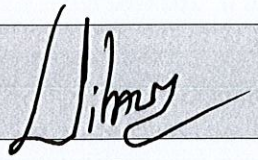	Le Secrétaire, Denis ROUTIER	